



Jeudi 30 janvier 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES SCRUTIN DES 23 ET 30 MARS 2014

DEPOT DES CANDIDATURES

Pour le premier tour de scrutin

Les déclarations de candidature seront reçues :

- du **lundi 24 février au vendredi 28 février de 9h30 à 16h30,**
- du **lundi 3 mars au mercredi 5 mars de 9h30 à 16h30,**
- **jeudi 6 mars de 9h30 à 18 heures.**

Pour le second tour de scrutin, éventuellement

Les déclarations de candidature seront reçues:

-
- **lundi 24 mars de 9h30 à 16h30,**
- **mardi 25 mars de 9h30 à 18 heures.**

Le dépôt des candidatures, obligatoires pour chaque tour de scrutin, sont déposées par le responsable de liste ou son mandataire :

- **à la Préfecture des Hauts-de-Seine** – Bureau des Elections – 7^{ème} étage – 167, avenue Joliot Curie – 92000 NANTERRE, pour les communes de l'arrondissement de Nanterre et de l'arrondissement de Boulogne-Billancourt ;
- **à la sous-préfecture d'Antony**, 99, avenue du général de Gaulle à Antony pour les communes de l'arrondissement d'Antony.

Pour le premier tour, les responsables de listes ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de prendre un rendez-vous pour le dépôt des déclarations de candidature :

- à la préfecture des Hauts-de-Seine au 01.40.97.23.29 de 9h30 à 16h30,
- à la sous-préfecture d'Antony au 01.56.45.38.73 de 9h30 à 16h30.



Le tirage au sort, attribuant les emplacements réservés à l’affichage aura lieu :

- **Jeudi 6 mars à 19h00**, Salle Rodin à la préfecture des Hauts-de-Seine, pour les communes de l’arrondissement de Nanterre et de Boulogne –Billancourt ;
- **Vendredi 7 mars à 10h00**, salle Colbert à la sous-préfecture d’Antony, pour les communes de l’arrondissement d’Antony.

Toutes les informations utiles aux candidats sont disponibles sur le site internet www.hauts-de-seine.gouv.fr